



COMMUNIQUÉ

DEMANDE DE DESCENTE SERIE ACCESS POUR LA SAISON 2026

(Ne concerne que les licenciés ACCESS 2025)

Les coureurs prétendants à une descente de catégorie, de A1 à A2, de A2 à A3 et de A3 à A4 pour la saison 2026, sont priés de formuler leur demande **à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous :**

ICI

Au plus tard le **31 OCTOBRE 2025 DELAIS DE RIGUEUR :**

Ne peuvent prétendre à une descente les coureurs :

- Montés de série pendant la saison 2025 (sauf ceux concernés par l'art 5 de la réglementation régionale 2025).
- Ayant marqués des points au classement annuel (20 premiers), (sauf ceux ayant marqué des points dans des épreuves avec très peu de participants).
- Ayant moins de 5 participations à des épreuves en 2025.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considérations.

La commission n'est pas compétente pour statuer sur les avis médicaux.

Marc ANSERMIN

Président de la Commission